

Fiche « Atelier public de concertation »

Qu'est-ce que c'est ?

L'atelier de concertation est une réunion à visée « productive» pendant laquelle les citoyens sont organisés en groupe de travail pour réfléchir collectivement sur une thématique et produire in fine des recommandations.

A quoi ça sert ?

Un cycle de deux ateliers de concertation sera organisé sur chacune des trois grandes thématiques mises en exergue dans le document de synthèse du diagnostic partagé. Cela permettra notamment de :

- Dans un premier temps, partager les connaissances sur chaque thématique et approfondir les réflexions liées aux enjeux.
- Dans un second temps, émettre des préconisations sur chaque thématique en vue de l'élaboration d'un document commun.

Qu'en ressort-il ?

Suite aux ateliers, un document contenant l'ensemble des préconisations formulées par les participants sera transmis à la maîtrise d'ouvrage. Ces préconisations porteront sur le périmètre d'étude et constitueront un « cahier des charges de recommandations » dans la perspective d'éventuels projets d'aménagements futurs.

Calendrier général

